Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-212902571-20261118-DCM2026_09_01-DE

COMMUNE DE SAINT-PABU. FINISTERE.

DELIBERATION DU 17 NOVEMBRE 2026. N°2026-09-01.

Nombre de conseillers municipaux :	
En exercice	19
Présents	17
Votants	19

Le mardi 17 novembre 2026 à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de SAINT-PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves ROUDAUT, Maire.

Date de la convocation : le vendredi 13 novembre 2026

Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Monsieur Henri DECROIX, ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent SALLÉ, et Monsieur Jean-François LECLERC, ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel QUEMENEUR.

Monsieur Hervé BOTHOREL a été désigné en qualité de **secrétaire de séance**.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2026

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont formulées sur le contenu du procès-verbal de la séance précédente dont les élus ont eu communication.

Morgane LAOT signale que le détail des votes de la délibération n°15 doit être corrigé avec 14 voix pour, 2 contre et 2 abstentions.

Armelle JAOUEN signale aussi des coquilles sur la délibération n°2 avec un « du » manquant et un « i » manquant dans le titre de la délibération n°3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour

- Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 septembre 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire de SAINT-PABU :

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est affiché ce jour au siège de la collectivité,*
- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
SAINT-PABU, le 18 novembre 2026
Le Maire,
Pierre-Yves ROUDAUT

MAIRIE DE SAINT PABU 29830 (Finistère)

Le secrétaire de séance,
Hervé BOTHOREL